

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de COLOMBOTTE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNALCentre de la commune au  
1/2000 èmeArrêté par délibération du  
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire :REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR  
Pièce n°4.2.14INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr  
initiativead2@orange.fr

## Légende :

— Limite de zones et de secteurs

## ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale et mixte

UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmetres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmetres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmetres de protection de captage

## ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

## ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmetres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

## ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N liés aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone N liés aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

## Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

## R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

Mines (Source : BRGM)

Carrière (Source : BRGM)

Indice karstique (Dolines)

Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Falaises

Aléa très fort

Affaissement / effondrement

Glisement de terrain

Chute de blocs

Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement

Glisement de terrain

Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Lurexul Saint-Sauveur

Zone A - contrainte très forte

Zone B - contrainte forte

Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

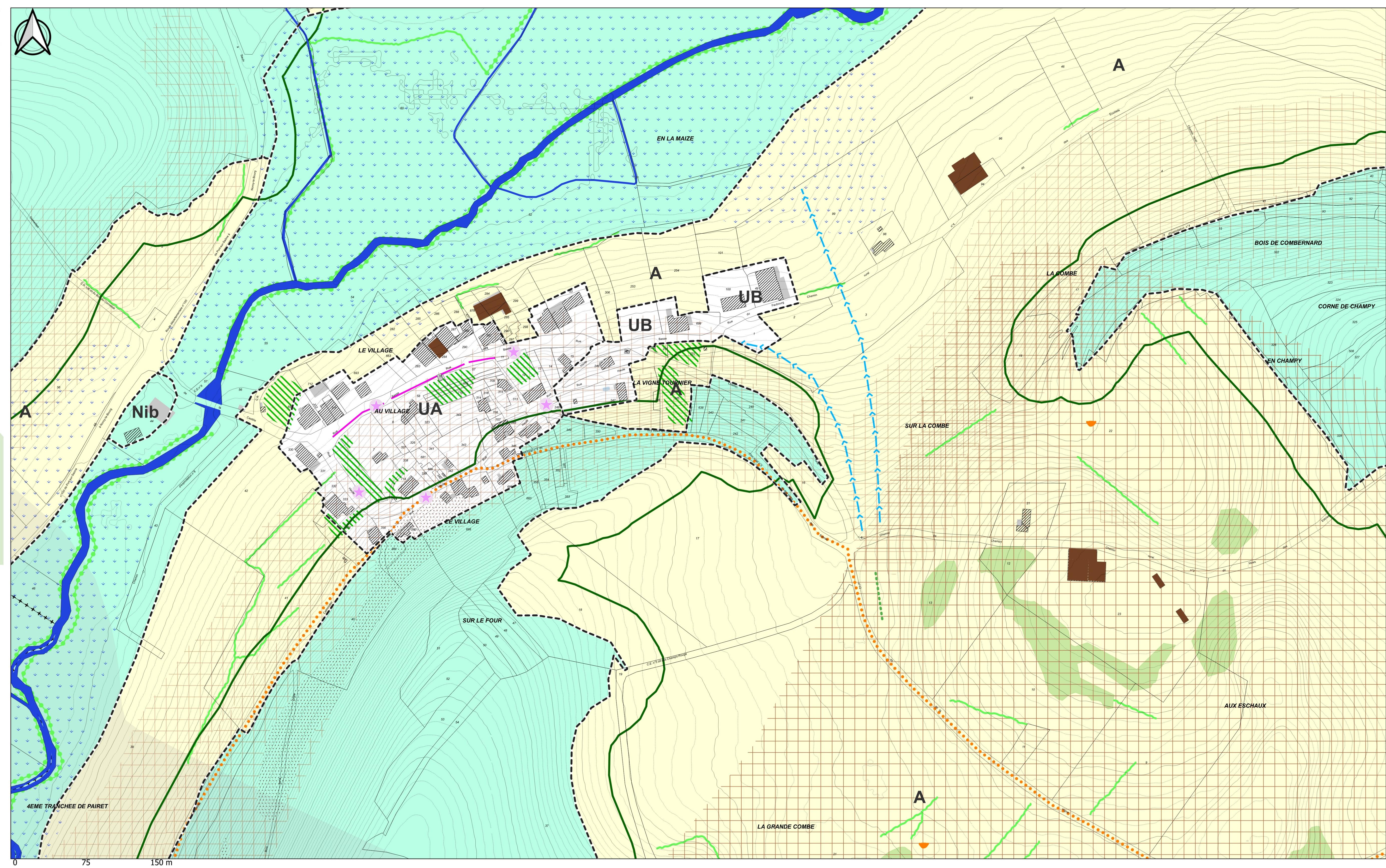
Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

Ruisseaulement (source : DDT + Commune)

Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)



## Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

## L.151.23

- ★ Arbre remarquable
- Haie
- Alignement d'arbre
- Ripisylve
- Vergers, pré-vergers, îlots verts
- Boisement protégé
- Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)
- Zones humides à compenser
- Zones humides de compensation
- Milieux humides (Source : DREAL)

## L.151.19

- Elément ponctuel du bâti ou du paysage
- Elément linéaire du bâti ou du paysage

## Prescriptions réglementaires

- ★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions
- Espace vert à créer
- OAP densification
- OAP sectorielle
- Emplacements réservés

## Autres éléments à titre d'information

- +++ Limite communale
- Bâtimen agricole
- Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver
- Zone de sauvegarde Sage Breuchin
- Cours d'eau